

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/05/03-06-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 mai 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, notamment en son l'article 15 bis,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du 7 avril 2022,

DECIDE :

OBJET : Composition de la Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C)

Le Conseil d'administration approuve la composition de la Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études (R1C), telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 3 mai 2022,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à Aix-Marseille Université

Préambule :

En vertu de l'article 15 Bis de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique :

« Les universités installent une commission d'appui rassemblant des représentants enseignants et étudiants et ayant pour objectif de s'assurer du suivi sur le plan réglementaire et pédagogique de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et d'assurer la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre définies par l'université. »

Proposition : Composition de la commission d'appui et de suivi R1C.

- Le vice-président formation ou ses représentants (dans la limite de deux), désignés par lui, pour assurer la présidence de la commission d'appui et de suivi ;

1. Représentants enseignants

- Le directeur de chaque composante concernée et listée ci-après, ou ses représentants (dans la limite de deux), désignés par lui :

- Faculté d'arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH) ;
- Faculté de droit et de science politique (FDSP) ;
- Faculté d'économie et de gestion (FEG) ;
- Faculté des sciences (FS) ;
- Faculté des sciences médicales et paramédicales (FSMPM) ;
- Faculté des sciences du sport (FSS) ;
- Faculté de Pharmacie (PHARMA).

- Les deux chargés de mission « PASS/L.AS ¹» de l'établissement ;

- Un représentant du service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO) de l'établissement.

2. Représentants étudiants

- Le vice-président étudiant ;

- Un élu étudiant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), du secteur de formation « disciplines de santé », désigné en son sein pour la durée de son mandat sur proposition du vice-président formation.

¹ PASS : Parcours accès santé spécifique.

L.AS : Licence avec option « accès santé ».

3. Invités

La présidence de la commission d'appui et de suivi peut inviter tout étudiant dont la présence lui paraît utile (inscrit dans une formation PASS ou L.AS durant l'année universitaire en cours). Peuvent également être invités les représentants des universités de Toulon et d'Avignon ainsi que les représentants des scolarités de composantes.